Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 20/02/2026
ID : 060-216001743-20260216-12158-DE

DÉPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 16 février 2026

CONVOCATION
Date : 10 février 2026
Affichée le : 10 février 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	25
Votants :	31
Pouvoirs :	6
Absent :	8

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :
17/02/2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
20/02/2026

L'an deux mille vingt six, le seize février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCH - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE.

Absents représentés

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à Mme DHOURY-LEHNER
M. MARTIN	Pouvoir à Mme ALKAYA
M. PERRIN	Pouvoir à Mme PEREZ
M. EL OUASTI	Pouvoir à M. DEME
Mme SENET	Pouvoir à M. BOUKHACHBA
M. BOULHAMANE	Pouvoir à M. KA

Absents excusés

Absents non représentés
Mme SOW, M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

15 Association Femmes sans Frontière - Convention pluriannuelle d'objectifs

■ Rapport de présentation :

Karim BOUKHACHBA, Adjoint

Le dynamisme du tissu associatif creillois est la résultante d'une volonté associative de participer à la vie de la Commune et de contribuer au « mieux être » des habitants.
La Ville de Creil soutient les associations par la mise à disposition de nombreux équipements, elle apporte également une aide administrative et technique aux associations pour leur fonctionnement ou la mise en place de projets.
Par ailleurs, une aide financière directe peut être apportée aux associations selon l'intérêt général et local de leurs actions, et des projets présentés.

Dans la continuité du travail engagé avec l'association Femmes sans frontières depuis de nombreuses années, et plus particulièrement depuis 2023, la Ville réitère son soutien à l'Association et souhaite formaliser ce partenariat à travers une Convention Pluriannuelle d'objectifs, que vous trouverez en annexe.
Cette convention pluriannuelle conclue entre la Ville et l'Association permet de garantir une subvention de fonctionnement à hauteur de 15 000 € par an. Elle contribue ainsi à donner un cadre d'activité plus stable à l'association, en contrepartie d'une approche globale et structurée de son intervention, tout en respectant les valeurs de la République.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 20/02/2026
ID : 060-216001743-20260216-12158-DE

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et Synthèse » en date du 2 février 2026,
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs ci-annexée,
Considérant les relations existantes entre la Ville et l'Association,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1er : d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association Femmes sans frontière et la ville de Creil pour la période 2026-2028.

Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Femmes sans frontière, ainsi que tout avenant et document y afférent.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Signé électroniquement par : Sophie LEHNER
Date de signature : 17/02/2026
Qualité : Maire de Creil

Madame Sophie DHOURY-LEHNER

La secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Jessica ELONGUERT
Date de signature : 17/02/2026
Qualité : Secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr